

visiter nos eaux arctiques. On espérait qu'ils visiteraient Churchill et en inspecteraient les installations. On pourrait peut-être les convaincre ainsi qu'il est possible de prolonger sans danger la saison de navigation. On nous a par contre informés par la suite qu'il n'y avait aucune assurance qu'ils reviendraient cet été, et il s'écoulera donc peut-être encore un an avant qu'ils se rendent à Churchill. Il a été prouvé que depuis un siècle la saison de navigation à Churchill est de quelques mois plus longue qu'ailleurs.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je m'inquiète fort de voir que l'on nous présente cette mesure alors qu'apparemment, l'on n'a rien prévu pour s'assurer que tous les ports canadiens disposent des installations appropriées pour la manutention des nouvelles espèces de grains dont la Commission du blé devra s'occuper. C'est pour cela que je m'oppose à l'adoption du projet de loi et, avant qu'il soit adopté, j'espère que le ministre sera en mesure d'annoncer à la Chambre que des consultations approfondies se sont tenues entre les membres du cabinet, les représentants du Conseil des ports nationaux et la Commission canadienne du blé au sujet des points que j'ai soulevés.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, le bill C-238 est un nouveau pas vers la réduction du nombre des petits exploitants au Canada. La seule interprétation que je puis en donner vise à mener à terme la socialisation de l'agriculture au Canada et, en tant que conservateur et partisan de la libre entreprise, je dois m'opposer fermement à toute mesure dans ce sens.

Il y a de bonnes raisons pour améliorer l'image du Canada comme producteur du meilleur blé au monde rigoureusement classé et évalué en fonction de sa valeur et de sa teneur en éléments essentiels. Nous devrions pouvoir vendre plus qu'au cours des dernières années. L'idéal du blé à \$2, promesse solennelle des libéraux, ne s'est jamais réalisé à cause du peu d'attention que l'on a prêté à l'agriculture. J'y reviendrai plus tard en détail. Il y a deux ans, le coût du blé livrable dans l'Ouest était de \$1.70 le boisseau; l'an dernier il était de \$1.50 et il atteignait cette année \$1.46½. Certains diront que cette baisse n'est pas très importante, mais une réduction de 3¼c. par boisseau représente beaucoup pour l'agriculteur canadien. Une perte de 3¼c. par boisseau représente beaucoup d'argent quand on parle d'un demi-milliard de boisseaux. Cela représente une perte énorme pour l'agriculteur de l'Ouest, surtout si l'on considère l'inflation qui sévit, que le prix des machines agricoles continue à monter en flèche, et ainsi de suite. Les ventes s'écroulent. Même si l'agriculteur obtenait \$1.46, il lui serait difficile, avec les contingents rigides que nous connaissons, de faire face à ses dépenses courantes, et encore moins de rembourser les avances qu'il a reçues pour le grain qu'il avait entreposé sur place, de payer ses impôts, son personnel, son essence et tous les frais qu'entraîne la gestion d'une exploitation moderne.

• (5.40 p.m.)

Je prétends, non sans raison puisque le ministre de l'Agriculture (M. Olson) en personne a laissé entendre que la politique avouée du gouvernement est de faire quitter la ferme au petit exploitant.

[M. Simpson.]

Une voix: Il radote.

M. Bigg: C'est la politique du gouvernement. On a bien présenté des mesures partielles pour venir en aide au petit exploitant. Le gouvernement, très souvent, l'a aidé à s'endetter. Il a augmenté le plafond des prêts qu'il lui avait consentis et qui atteint maintenant \$75,000 pour une entreprise agricole dite petite.

A quoi sert de prêter \$75,000 à une entreprise agricole petite ou même moyenne lorsqu'elle n'a guère l'espoir de les rembourser? Une telle bienveillance est très, très mal conçue. Pourquoi endetter ainsi quelqu'un? Si le cultivateur ne peut pas rembourser le prêt, son exploitation sera saisie soit par le gouvernement soit par ses créanciers.

La semaine dernière encore, j'ai assisté à une audience telle que jamais je ne me serais attendu à en voir. Il s'agissait d'une éviction. Elle n'était pas réclamée par une banque ni une société fiduciaire ni par une société de crédit, ni par des requins de la finance; ce ne sont pas ces institutions qui ont engagé des poursuites parce que le cultivateur avait acheté trop de machines. C'est un organisme gouvernemental qui faisait la saisie. La chose était inusitée et j'ai assisté à l'audience. Il s'agissait d'un petit cultivateur propriétaire d'une demi-section de terre. La société de crédit agricole l'avait porté à augmenter la superficie de son exploitation pour obtenir un prêt. Il a donc demandé à son propre frère de lui transférer par un acte, afin d'obtenir le prêt, son quart de section de terre. En d'autres termes, son frère a garanti le prêt et le cultivateur avait besoin de la terre supplémentaire pour rendre l'exploitation rentable. La société lui a prêté ensuite \$8,000. Cela s'est passé il y a dix ans et on s'étonne qu'il n'ait pas pu rembourser l'argent. Il en était incapable puisqu'il n'a plus de débouchés et ne peut livrer son grain. La compagnie a saisi l'immeuble hypothéqué.

D'aucuns prétendent que s'il avait vraiment voulu travailler, il aurait pu garder sa ferme. Ma foi, monsieur l'Orateur, sa femme est concierge à l'école de la localité. La ferme a englouti toutes ses économies, provenant de son salaire comme des produits agricoles, car elle aurait voulu sauvegarder cette exploitation familiale. Le ménage a neuf enfants. Je vous dis ces choses simplement pour démontrer que toute politique destinée à forcer les petits agriculteurs à quitter la terre ne saurait être salutaire au pays. Vous avez là l'exemple d'un fermier, de sa femme et de neuf enfants. Sa femme avait consenti à devenir concierge de l'école fréquentée par ses enfants. Tout son salaire servait à la ferme. Il y a cinq ans, leur maison fut détruite dans un incendie. Le fermier alla emprunter \$6,000 à la banque. Lui et sa femme ont remboursé la dette contractée pour la maison. Les \$6,000 ont servi à la maison. Elle valait \$12,000; le fermier l'a bâtie lui-même. Toute la famille mania clous et marteau. Il s'agissait d'une entreprise familiale. Les gages de l'épouse ont servi à payer une partie des finitions de la maison.

Aujourd'hui, cette famille de 11 personnes doit quitter la terre, tout simplement parce qu'elle n'a pas remboursé son prêt agricole. Elle a remboursé la banque. Je me demande, comme doivent se demander les fermiers qui peuvent m'entendre ou ceux qui liront peut-être mes remarques dans le harsard, comment un agriculteur peut arriver à rembourser une dette de \$6,000, à plus forte